

# **Municipalité de Crassier**

## **Préavis no 14/2007**

**Demande de crédit complémentaire  
6 classes et 9 appartements  
Ancienne scierie**

---

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

## **INTRODUCTION**

Pour la construction de 6 classes d'école et de 9 appartements sises sur les terrains de l'ancienne scierie, le conseil général a approuvé les préavis suivants :

Préavis 11/2003 – Projet d'étude d'un montant de CHF 40'000.00

Préavis 15/2004 – Construction de quatre classes et de 9 appartements pour un montant de CHF 5 380 000.00

Préavis 20/2004 – construction de classes supplémentaires pour un montant de CHF 800'000.00

Le montant total des crédits accordés s'élève à CHF 6'220'000.00

Or, le coût actuel de cette construction est de CHF 6 641 044.45 plus les intérêts intercalaires de CHF 53 014.33 soit un total de CHF 6 695 937.98 d'où un dépassement de CHF 475 937.98 ce qui représente une augmentation de 7.652% par rapport au budget initial.

## **COMMENTAIRES**

L'augmentation des prix de l'acier, provoqué par une forte demande de l'industrie lourde chinoise, a eu pour conséquence de renchérir le projet initial de CHF 105 935.00. La création de la salle de rythmique a généré un surplus de CHF 44 975.00. Les options complémentaires ont engendré un surplus de CHF 26 355.00 et les différentes exigences au niveau de la sécurité imposées par le département de l'instruction publique en cours de travaux ont également renchéri la construction. Il faut aussi tenir compte de l'augmentation du coût de construction depuis le mois de novembre 2003.

Il n'est pas dans les habitudes de la Municipalité de devoir demander un crédit complémentaire pour un investissement d'utilité public, mais la complexité du bâtiment (école – habitations – garage souterrain) et la durée du chantier peuvent justifier l'augmentation du coût de construction. En ayant d'emblée opté pour une surélévation de la partie scolaire, une économie importante a été réalisée. Une création d'un étage supérieur par la suite aurait engendré une plus-value nettement plus conséquente.

Il faut également tenir compte du fait que, sans la cession gratuite du terrain d'une superficie de 3 000 m<sup>2</sup> par le promoteur, la commune n'aurait pas pu réaliser un projet permettant d'avoir une école au centre du village et des appartements à loyer modéré pour des jeunes ou moins jeunes désirant rester dans la commune.

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Vu le préavis no. 14/2007 – février 2007 / Crédit complémentaire 6 classes et 9 appartements

Où le rapport de la commission de gestion

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- ▶ **d'accorder un crédit complémentaire de CHF 476 000.00 pour la construction de 6 classes et de 9 appartements sises sur le terrain de l'ancienne scierie**
- ▶ **d'accepter de le financer par un emprunt selon les conditions en vigueur et amortissable sur une durée de 30 ans**



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 20 février 2007 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:  
J.-P. Heller

La Secrétaire:  
B. Isabettini